

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 13 mars 2018

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE

Le 13 mars 2018 à 19 H 00, le Conseil Municipal, convoqué le 06 mars 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean Marie LEONARDIS, Maire de PEYPIN

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des membres.

Liste « Ensemble pour Peypin »:

Monsieur

LEONARDIS Jean-Marie

Madame

MAGAGLI Laurence

Monsieur

GIBELOT Frédéric

Madame

RESCH Cécile

Monsieur

MAZEREAU Georges

Madame

MARTINI Solange

Pouvoir à BIGOT Jean Marc

Monsieur

ETIENNE Thierry

Madame

LAMBERT Béatrice

Pouvoir à LEONARDIS Jean Marie

Monsieur

EQUINE Jean Pierre

Pouvoir à GIBELOT Frédéric

Madame

TAFFIN Isabelle

Monsieur

PAVANETTO Laurent

Pouvoir à BERENGER Sandrine

Madame

AUDISIO Jacqueline

Monsieur

PIRONTI Francis

Madame

DE LA ORDEN Pascale

Monsieur

ULBRICH Maximilien

Madame

DE FAZIO Julie

Monsieur

BIGOT Jean-Marc

Mademoiselle

GUIDOTTI Valentine

Pouvoir à ETIENNE Thierry

Monsieur

CAUDULLO Gilbert

Madame

BERENGER Sandrine

Monsieur

LE GALL Dominique

Pouvoir à TAFFIN Isabelle

Monsieur

BRAKHA Gabriel

Liste « Tous Unis pour Peypin »:

Monsieur

SALE Albert

Monsieur

BRUNY Michel

Madame

COUTURIER Carine

Pouvoir à BRUNY Michel

Mademoiselle

GIANASTASIO Laura

Monsieur

HUYGHE Yannick

Madame

LOUIS Alexandra

Monsieur

GRAMMATICO André

Pouvoir à SALE Albert

Monsieur le Maire propose la candidature de Monsieur BIGOT Jean Marc en qualité de secrétaire de séance. Monsieur HUYGHE propose également sa candidature. Aucune autre candidature ne se déclare.

Il est procédé au vote:

22 Voix Pour Monsieur BIGOT

7 Voix Pour Monsieur HUYGHE.

Monsieur le Maire présente les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par délibération n° 60/2017 en date du 20 mars 2017.

63/2017	20/12/2017	Marché amélioration, entretien et réparation de l'éclairage public de la commune
64/2017	20/12/2017	Convention entre la commune et Badaboum Théâtre – spectacle de fin d'année EM MP
1	19/01/2018	Contrat fourrière animale conclue entre la SPA la Valentine et la commune de Peypin
2	02/02/2018	Convention Ateliers Philosophie
3	02/02/2018	Convention Conseil Départemental de l'Accès au Droit permanences avocats
4	19/02/2018	Tarif exposants Printemps des Arts 2018

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 30 JANVIER 2018

L'exemplaire du procès-verbal de la séance du 30 janvier 2018 est soumis à l'approbation des membres présents à cette occasion.

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

29 Voix Pour

2-RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2018

Monsieur le Maire intervient pour présenter le rapport d'orientations budgétaires 2018 annexé au présent procès-verbal :

« Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Municipal,

La situation économique au niveau national n'a pas connu d'amélioration notable et le secteur des finances publiques est toujours sous tension.

Mais, si l'objectif de l'État est toujours de parvenir à réduire le déficit public au niveau des critères européens, les efforts demandés aux collectivités n'obéissent désormais plus aux mêmes règles, des règles imposées par l'État à l'encontre du principe de décentralisation et de la libre administration des finances publiques en droit Français.

Après avoir imposé une baisse de recettes de 11,5 Mrd € sur 4 ans, l'État contraint désormais les collectivités à des économies de 13 Mrd € sur la période 2018/2022.

Le projet de loi quinquennal de programmation des finances publiques, pour les communes les plus importantes, prévoit pour chaque année une évolution maximale des dépenses de fonctionnement (1,2% pour 2018) et une réduction de l'endettement global de 2,6 Mrd €.

Sans que le mécanisme ne soit précisé, les collectivités visées sont informées qu'en cas de non-respect des objectifs elles seront sanctionnées par une diminution de leurs dotations.

On est là très loin de la vie des gens, du service public qu'on leur doit, où tout simplement l'humain a fait place à une pure logique comptable.

Alors que la baisse des dotations laissait aux collectivités le choix des leviers à actionner pour maintenir leurs équilibres financiers, les objectifs d'évolution des dépenses et de l'endettement contraignent les communes dans leurs choix de gestion.

PEYPIN, bien que non concerné pour l'instant par ces mesures, n'attendra pas les directives de l'État pour contenir l'évolution de ses dépenses de fonctionnement : Nous avons pris des mesures en ce sens depuis l'année dernière, dont l'impact se fera sentir sur 2018.

Pour 2018, PEYPIN présentera un budget de fonctionnement EN BAISSE par rapport au budget 2017.

Malgré l'augmentation inévitable de certains postes (fluides, contrats d'entretien, assurances ...) les dépenses de fonctionnement courantes de la collectivité seront EN BAISSE par rapport à 2017.

De même, les charges de personnel pour 2018, grâce à la maitrise des effectifs, seront reconduites au niveau du budget précédent.

Il est évident que la gestion des effectifs ne se fait pas au détriment du niveau de service public fourni aux usagers. Ce sont les réflexions conduites sur les organisations, les rythmes de travail ou les mutualisations qui nous permettent de dégager des marges sur la masse salariale.

La création de la Métropole et les transferts de compétence auront aussi un impact sur le budget 2018 puisque des conventions de gestion transitoires seront passées avec les communes pour leur confier l'exercice des compétences transférées. Les dépenses exposées par les communes dans le cadre de ces conventions seront remboursées par la Métropole.

Il n'y a donc pas de fausses économies dans le budget qui vous sera présenté au prochain conseil municipal et la stabilisation voire la baisse de nos charges se fait à périmètre constant.

La collectivité s'est donc fixé un objectif global et ambitieux de diminution de ses dépenses.

En termes de recettes le gel des dotations de l'État nous permet d'afficher un niveau de recettes stable.

A l'instar de nos engagements, PEYPIN parvient à présenter son budget sans recourir à une hausse des taux de la fiscalité locale.

En restant inchangés, ils permettent à la commune de présenter les taux d'imposition suivant :

- 23,30 % pour la Taxe d'habitation
- 20,35% pour la taxe foncière bâtie

Les taux d'imposition stables favorisent l'attractivité de notre Commune.

La BAISSE de nos dépenses de fonctionnement rendra possible l'affichage d'un niveau d'épargne brute qui nous permettra d'investir dans les années à venir, et donc d'autofinancer une grande part de nos investissements. Car notre capacité d'autofinancement commence à peine à se redresser et doit donc s'en trouver renforcée afin de rejoindre la moyenne des communes (env. 170 euros/habitant)

L'épargne brute est consacrée en priorité aux remboursements du capital des emprunts, puis aux dépenses d'investissement. Malgré le faible endettement structurel de la commune, cette épargne est à l'heure actuelle, trop faible et ne peut pas financer les investissements pourtant nécessaires de notre commune.

D'ici 3 à 4 ans, une épargne brute revue à la hausse et un niveau d'endettement faible permettront à la commune d'afficher une politique d'investissement volontariste sans mettre en péril ses finances.

Mais d'ici là, nous devons avoir recours à l'emprunt comme recette supplémentaire. Il sera destiné à financer les dépenses d'équipement de la collectivité pour tout ou partie, en s'ajoutant aux autres recettes d'investissement connues telles que l'épargne brute, les dotations aux amortissements, les subventions, le fond de compensation de la taxe à la valeur ajoutée...

Nous resterons vigilants sur le niveau des emprunts mobilisés et nous nous fixerons une capacité maximale de désendettement de 7 ans, largement en deçà des communes de la strate.

Le projet de loi de programmation des finances publiques 2018/2022 a prévu d'encadrer ce ratio et de désormais contraindre les collectivités à un niveau plafond. Pour les communes la durée maximale devrait être de 12 ans.

Cette nouvelle règle ne concernera pas Peypin qui affiche aujourd'hui une capacité de désendettement inférieure à 5 ans.

La Ville est donc en mesure d'investir pour un montant annuel de 1,6 millions d'euros pour l'exercice 2018.

Concernant l'investissement de la commune :

Alors que la Cour des Comptes relève qu'en 2016 les communes ont réduit leurs dépenses d'investissement pour la <u>troisième année consécutive</u>, les dépenses d'investissement de la commune vont se poursuivre à un rythme soutenu, du fait d'un nécessaire rattrapage.

Sur 2018, la construction d'un équipement sportif intergénérationnel, sur le hameau d'Auberge Neuve, annonce la création d'un véritable service des sports dans notre commune, avec les moyens humains et matériels adéquats. Cette construction complète utilement le plateau sportif rénové du centre du village.

La construction des locaux commerciaux du centre va être lancée afin de faire revivre ce dernier.

Sans oublier la sécurité des biens et de personnes, par la mise en place de plateaux traversant, par la rénovation de certaines routes et chemins communaux, et par la mise en place d'une véritable et efficace vidéo protection.

Grâce à la recherche active de financements extérieurs et au soutien de nos partenaires, nos investissements bénéficient désormais d'un très bon niveau de subventionnement.

Ces subventions reçues viennent réduire le montant des emprunts à mobiliser.

Malgré les baisses drastiques de dotations décidées par l'Etat, la ville affiche désormais une situation financière très saine avec des dépenses de gestions contenues et un très faible endettement.

Ce résultat a été obtenu sans avoir recours à une hausse de la pression fiscale mais uniquement grâce à une gestion rigoureuse et aux efforts réalisés sur le niveau de nos charges de fonctionnement.

Parvenu à ce stade j'ouvre le débat, en rappelant les lignes de notre politique financière :

• La stabilité des taux d'imposition communaux,

- Une gestion rigoureuse qui permet, malgré les augmentations imposées, une baisse des charges de fonctionnement par rapport à 2017,
- L'ambition et la volonté d'augmenter notre épargne budgétaire qui nous permettra d'assurer un financement hors emprunt des investissements.
- Le développement d'une politique d'investissement ambitieuse avec des dépenses d'équipement réalisées grâce à l'emprunt dans un premier temps.
- Une politique de recours à l'emprunt maîtrisée préservant les équilibres financiers de la commune, avec une dette faible par rapport aux communes comparables de la strate. »

Monsieur le Maire annonce que le débat est ouvert.

Monsieur SALE demande la parole et indique en préambule qu'il est bon de rappeler qu'aucune commission des finances n'a été convoquée et que les orientations budgétaires ont été décidées unilatéralement et sans concertation.

Sur le débat d'orientations budgétaires, Monsieur SALE précise que quelques interrogations demeurent. Il constate une évolution de la masse salariale 2016/2017 car les charges nettes augmentent de 169 877 euros soit presque 5%.

Il demande comment la commune compte-t-elle procéder pour diminuer ses dépenses malgré l'augmentation de celles-ci du fait du GVT et des contraintes indiquées page 13 du rapport et également comment la commune compte-t-elle conduire les réflexions sur les organisations et rythmes de travail bien entendu sans nuire au service public et en atteignant le chiffre indiqué de 3.7 millions d'euros.

Monsieur GIBELOT prend la parole et indique que les évolutions de la masse salariale sont expliquées page 5. Concernant son interrogation sur les réflexions, il ne comprend pas la question de Monsieur SALE; il s'agit de travailler sur les organisations et les rythmes de travail comme indiqué dans le rapport.

Monsieur GIBELOT précise qu'il s'agit du rapport d'orientations budgétaires et qu'une commission des finances va être prochainement réunie pour le budget primitif 2018.

Monsieur SALE reprend si on me dit que 2+2 font 4 mais si ça fait 5, il veut une réponse et demande quand il l'aura.

Monsieur le Maire répond que cela sera vu à la prochaine commission des Finances et qu'il n'y aucune magie et qu'il y aura des chiffres.

Monsieur SALE reprend que malgré les explications sur la masse salariale, ce n'est pas logique.

Monsieur GIBELOT répond qu'il lui sera démontré que c'est logique.

Un autre point est débattu suite à une question de Monsieur BRUNY qui demande ce qui a été prévu pour faire baisser la pénalité de la loi SRU.

Monsieur le Maire lui précise que le préfet a été reçu et que des projets de logements sociaux ont été discutés mais pas au centre village comme il était prévu ce qui aurait empêché le stationnement et n'aurait pas permis aux commerces de se développer.

Madame GIANASTASIO se plaint d'avoir été insulté, le public assis sur des chaises délibératives au fond de la salle du conseil est invité à s'asseoir sur les chaises réservées au public.

Monsieur SALE s'interroge sur le montant qui évolue de 198 000 à 127 000 euros .Il indique que les 15 logements du centre village étaient déjà comptés et que la pénalité se calcule sur du concret et sur des

projets qui ont fait l'objet de permis de construire. Il rappelle que la commune a dû revoter le budget 2017 à cause d'une estimation erronée de la pénalité des logements sociaux .Il se demande pourquoi il est prévu cette année une diminution alors que le programme des 15 logements est suspendue ou annulée.

Monsieur le Maire rappelle que le préfet a été reçu et que nous sommes signataires d'un contrat de mixité sociale d'où les chiffres annoncés.

Concernant la dette, Monsieur SALE demande si l'emprunt de 300 000 euros souscrit auprès de la Caisse d'Epargne est à taux fixe.

Il lui est répondu que tous les emprunts souscrits par la commune sont à taux fixe.

Sur les engagements pluriannuels envisagés, Monsieur SALE demande dans quel programme d'investissement sont prévus les travaux d'accessibilité qui sont obligatoires.

Monsieur le Maire lui répond que cela est prévu au calendrier et qu'on le verra lors du budget primitif.

Concernant les investissements, Monsieur HUYGHE fait remarquer un delta entre les recettes et les dépenses. Il demande si un recours à l'emprunt est prévu.

Madame DUFRENE lui indique qu'il s'agit dans le rapport des principales dépenses et recettes d'investissement et donc que toutes les lignes n'y figurent pas comme dans le budget primitif. Il y a cependant un delta et à la prochaine commission des finances il sera discuté du recours à l'emprunt et du montant emprunté.

Aucune autre question n'étant formulée, le débat est clos et le Conseil Municipal prend acte du rapport d'orientations budgétaires 2018.

3- DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FOND DEPARTEMENTAL D'AIDE AU DEVELOPPEMENT LOCAL (FDAL)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du désenclavement du groupe scolaire Marcel Pagnol, la commune souhaite acquérir le terrain qu'elle loue actuellement et procéder à un aménagement paysager.

La commune souhaite également aménager et installer des commerces de proximité et des professionnels de santé, éléments essentiels pour la vitalité du tissu économique et social. Le département au titre du FDAL, pouvant subventionner à hauteur de 50%.

Nature de l'opération	Coût opération HT	FDAL (50%)	Participation Communale		
Achat et Aménagement accès école	220 000 €	110 000 €	110 000	€	
Aménagement et installation Commerces de proximité et professionnels de santé	700 000 €	350 000 €	350 000 €		

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter l'aide du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour les travaux ci-dessus et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour cette demande de subvention.

Monsieur HUYGHE prend la parole et indique que le groupe d'opposition est pour l'installation de commerce en centre village. Ce projet, même s'il est subventionné, va coûter 350 000 euros.

Selon lui, une opération plus cohérente permettant d'inclure des logements à caractère social aurait abouti à un coût d'aménagement quasi-nul pour la commune.

Enfin il dit qu'il est difficile de comprendre cette démarche et demande si une étude de sol a été réalisée vu que le la construction sera réalisée sur un ancien champ de vigne.

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de contrainte à construire à cet emplacement mais qu'une étude de sol sera faite.Il rappelle que le premier projet était un R+3 et ensuite un R+2 et que les locataires auraient occupés toutes les places.L'amortissement des commerces sera réalisé en sept ans.

Monsieur SALE intervient en disant que c'est faux car les parkings étaient prévus dessous et que Monsieur le Maire le savait puisqu'il était élu aux travaux .

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il était prévu un porche pour la circulation des enfants mais en même temps pour le passage des voitures! et que tout le monde sait que Monsieur SALE décidait de tout.

Aucune autre remarque n'étant formulée, il est procédé au vote :

24 Voix Pour

5 Voix Contre (SALE Albert , GIANASTASIO Laura, HUYGHE Yannick , LOUIS Alexandra, GRAMMATICO André).

4 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE –REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE A L'ASSOCIATION PEYPIN EN FÊTE

Après avoir analysé les demandes de subventions liées à un événement particulier, Monsieur le Maire propose de mandater, à l'article 6574, la subvention exceptionnelle suivante :

• Association PEYPIN EN FETE: 830,00 €

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote:

29 Voix Pour.

5 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE – REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE A L'ASSOCIATION EXISTER

Après avoir analysé les demandes de subventions liées à un événement particulier, Monsieur le Maire propose de mandater, à l'article 6574, la subvention exceptionnelle suivante :

• Association EXISTER: 1947,50 €

Aucune remarque n'étant formulée, il est procédé au vote : 29 Voix Pour .

6 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur le Maire propose de délibérer sur le tableau des effectifs au jour de la séance.

Il indique que le tableau a été modifié depuis le Conseil Municipal du 30 janvier de la façon suivante :

- Nomination des 2 agents de maîtrise au 1^{er} mars 2018, ce qui entraîne la vacance de deux postes d'Adjoints Techniques Principaux de 2^{ème} classe
- Création d'un poste Auxiliaire de Puériculture Principal de 2^{ème} Classe pour pourvoir au remplacement d'un agent de la crèche qui partira au 1^{er} avril en retraite pour invalidité
- Vacance d'un poste d'Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe.

Grades ou emplois Filière administrative	Catégories	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont pourvus temps non complet
Directeur Général des Services	Α	1	1	0
Attaché Principal	A	1	1	0
Rédacteur Principal 2ème Classe	В	1	0	0
Adjoint Administratif principal 1ère classe	С	7	7	0
Adjoint administratif principal 2ème classe	С	4	1	0
Adjoint administratif	С	5	4	0
TOTAL		19	14	0
Filière technique				
Technicien Principal de 2ème Classe	В	1	1	0
Agent de maîtrise principal	С	4	4	0
Agent de maîtrise	С	3	3	0
Adjoint technique principal de 1ère classe	С	3	2	0
Adjoint Technique Principal de 2ème classe Adjoint technique	С	16 21	14 20	0
TOTAL		48	44	5
Filière sanitaire et sociale				
Cadre de Santé de 2ème classe	Α	1	1	0
Educateur Principal de jeunes enfants	В	. 1	1	0
Educateur jeune enfant	В	1	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	С	3	3	1
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	c	7	5	o
ATSEM Principal de 1ère classe	С	2	2	0
ATSEM principal de 2è classe	c	2	2	2
Agent social principal de 2è classe	С	1	1	0
TOTAL		18	15	3
Filière animation				

Adjoint d'animation Principal de 2è classe	С	1	1	0
Adjoint d'animation	С	10	9	4
TOTAL	,	11	10	4
Filière culturelle				
Assistant de Conservation Principal de 1ère classe	В	1	1	0
Adjoint du Patrimoine Principal de 2ème Classe	С	1	1	1
TOTAL		1	1	1
Filière police municipale				
Brigadier-Chef Principal	С	1	1	0
Gardien de police	С	1	0	0
TOTAL		2	1	0
Filière sportive				
Opérateur des APS	С	1	0	0
TOTAL		1	0	
TOTAL GÉNÉRAL		100	85	13

Monsieur BRUNY demande s'il n'était pas prévu un deuxième poste de policier municipal et le passage des agents (ASVP) en qualité de policier municipal .

Monsieur le Maire lui répond que cela n'est pas possible et que le concours est obligatoire.

Aucune autre remarque étant formulée, il est procédé au vote :

29 Voix Pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

Le Maire, Jean Marie LEONARDIS Le secrétaire de Séance Jean Marc BIGOT